



succession beaux parents

Par **TARA55**, le **28/02/2021** à **10:11**

Mon mari est décédé il y a 5 ans. Sa mère vient de décéder. Mon mari avaient 4 enfants toujours vivants. Nous avons une donation entre époux. Quelle part je vais toucher en tant que belle fille, donc veuve d'un héritier. Tous les sites disent zéro mais quand ma grand mère est décédée ma tante veuve a touché une partie de la maison et ses enfants aussi. merci de votre réponse claire

Par **youris**, le **28/02/2021** à **11:00**

bonjour,

le décès de votre mari a dissous votre mariage, vous n'avez donc plus aucun lien juridique avec la famille de votre mari.

vous n'êtes plus la belle-fille de la mère de votre défunt mari.

pour votre tante, sans plus d'explications, impossible de savoir pour quelle raison votre tante (par alliance ?) et ses enfants ont reçu des droits indivis de la maison dont vous n'indiquez pas qui en étaient propriétaires avant le décès de votre grand-mère.

salutations

Par **janus2fr**, le **28/02/2021** à **11:34**

[quote]

Tous les sites disent zéro

[/quote]

Bonjour,

Et ils ont raison. Sauf disposition particulière (testament en votre faveur de votre ex-belle-mère), vous ne faites pas partie de ses héritiers.